



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE D'AUTONOE À COMPTER DU 01/01/2016

## ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Le contrat est conclu entre AUTONOE, SARL au capital social de 1500 € immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 807798830 et dont le siège social est sis 41 rue du Docteur Rémond, 78730 Saint Arnoult en Yvelines, France, téléphone : 0134855669, email : info@autonoe.fr, numéro de TVA intracommunautaire : FR 09 807798830, ci-après dénommée « AUTONOE » et TOUTE PERSONNE, physique ou morale, contractant avec AUTONOE pour la vente de Produits et/ou de Prestations, ci-après dénommée « le Client ».

## ARTICLE 2 - DEFINITIONS

« Bon de commande » : document contractuel émis par le Client contenant les caractéristiques de la commande d'un Produit par le Client.  
« Produit » : tout matériel à destination de personnes en perte d'autonomie ou non. « Tarif en vigueur » : stipulations du présent contrat déterminant le prix et les frais de livraison dans le cadre de la vente de Produits.

## ARTICLE 3 - OBJET - COMMANDE

**3.1. Objet du Contrat.** Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les termes et conditions applicables : à la vente par AUTONOE d'un Produit au profit du Client.

**3.2. Conclusion du contrat.** L'émission d'un Bon de commande par le Client est ferme et irrévocable. Le Client est immédiatement lié par sa commande et ne peut pas l'annuler. Le contrat est formé dès acceptation du Bon de commande par AUTONOE. Le cas échéant, la production de la copie de la correspondance électronique par AUTONOE vaut preuve de l'existence du contrat, sauf preuve contraire rapportée par le Client. AUTONOE procédera alors à la livraison du Produit commandé dans les conditions posées à l'article 4.3 du présent contrat.

**3.3. Adhésion aux présentes Conditions Générales.** En signant le Bon de Commande, le Client reconnaît avoir préalablement pris connaissance des présentes Conditions Générales et les accepte sans restriction. Ces conditions s'entendent automatiquement aux autres commandes du Client. Les présentes Conditions Générales sont applicables à tout contrat conclu entre AUTONOE et le Client, à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles du Client. Les conditions particulières et les présentes Conditions Générales, ainsi que le Cahier des Charges le cas échéant, constituent l'intégralité de l'accord entre les parties.

AUTONOE se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales. A ce titre, les nouvelles Conditions Générales seront opposables au Client à compter de leur signature par le Client. Toutefois, toute modification des présentes Conditions Générales sera réputée acceptée et opposable au Client si celui-ci, informé desdites modifications, ne s'oppose pas expressément par écrit aux nouvelles Conditions Générales dans un délai de 1 semaine à compter de la prise de connaissance de cette modification.

## ARTICLE 4. VENTE DES PRODUITS

**4.1. Diagnostic préalable.** AUTONOE propose aux Clients la possibilité de réaliser un diagnostic préalable, le cas échéant à domicile, afin de définir avec le Client ses besoins particuliers et déterminer avec lui les Produits objet de la commande.

### 4.2. Caractéristiques des Produits

Les Produits livrés au Client sont ceux mentionnés dans le Bon de commande.

### 4.3. Livraison du Produit

**4.3.1. Frais de livraison.** Les frais de livraison ou de mise à disposition seront, en toute hypothèse, indiqués au Client avant tout règlement et ne concernent que les livraisons effectuées en France métropolitaine, Corse incluse. Pour tout autre lieu de livraison, il appartiendra au Client de prendre contact avec le service clientèle. Les frais de livraison indiqués sur le Bon de Commande sont entendus en euros, toutes taxes comprises.

**4.3.2. Délai de livraison.** Les commandes sont livrées par AUTONOE ou tout autre prestataire qu'il se substituerait dans un délai de 35 jours ouvrés à compter du parfait encaissement du prix par AUTONOE. Certains produits ou certains volumes de commande peuvent néanmoins justifier un délai de livraison supérieur à 35 jours ouvrés. Il en sera fait mention expresse à l'attention du Client lors de la validation de la commande.

**4.3.3. Colis détérioré.** En cas de livraison d'un colis manifestement et visiblement détérioré, il appartient au Client de le refuser afin de jouir de la garantie offerte par le transporteur. Le Client devra par ailleurs en informer le vendeur sans délai, afin qu'un nouveau colis lui soit préparé, puis expédié dès réception du colis détérioré en retour. Dans pareil cas, les délais de livraison indiqués plus haut dans les présentes conditions générales ne seront plus applicables.

## 4.4. RESERVE DE PROPRIETE - TRANSFERT DES RISQUES

**LA PROPRIETE DES PRODUITS LIVRES EST RESERVEE A AUTONOE JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DU PRIX, NONOBTANT TOUTE CLAUSE CONTRAIRE, A MOINS QUE LES PARTIES N'AIENT PONCTUELLEMENT ET EXPRESSEMENT CONVENU PAR ECRIT D'ECARTER LA PRESENTE CLAUSE. LE CLIENT SUPPORTE LES RISQUES RELATIFS AUX PRODUITS A COMPTER DE LA COMMANDE. PENDANT TOUTE LA DUREE DE LA RESERVE DE PROPRIETE, LE CLIENT DEVRA ASSURER A SES FRAIS LES PRODUITS APPARTENANT A AUTONOE CONTRE TOUTS DOMMAGES POUVANT SURVENIR ET EN JUSTIFIER AUPRES DE AUTONOE A PREMIERE DEMANDE.**

## ARTICLE 5. DECLARATIONS ET OBLIGATIONS DU CLIENT

**5.1. Information.** Le Client déclare avoir reçu d'AUTONOE toutes les explications et précisions utiles pouvant lui permettre d'utiliser les Produits objet du présent contrat. Le Client reconnaît que ses besoins et les Produits proposés par AUTONOE sont en adéquation et qu'il a souscrit au contrat en connaissance de cause et en disposant de toutes les informations nécessaires lui permettant de produire un consentement libre et éclairé. Le Client s'engage à informer AUTONOE de toute circonstance susceptible d'affecter l'exécution du présent contrat dès qu'il en a connaissance.

**5.2. Autorisations et déclarations.** Le Client est seul responsable des autorisations et déclarations relatives à l'utilisation des Produits. Le Client déclare qu'il dispose des droits et autorisations nécessaires à cette fin. Le cas échéant, le Client déclare avoir effectué au préalable toute démarche nécessaire, telle que demandes d'autorisations et déclarations administratives. Le défaut de telles déclarations et autorisations ne pourra en aucun cas remettre en cause la validité du présent contrat. Le Client restera notamment tenu de régler à AUTONOE les Produits commandés. Le Client garantit AUTONOE contre tout recours qui serait entrepris à son encontre en cas de défaut de telles déclarations et autorisations.

## ARTICLE 6. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

**6.1. Prix.** Les prix applicables sont ceux mentionnés dans le Bon de Commande. Le Tarif en vigueur pourra faire l'objet d'une réévaluation de la part d'AUTONOE. En cas de transmission par voie électronique, la production de la copie de la correspondance électronique par AUTONOE vaudra preuve de la transmission du nouveau prix, sauf preuve contraire rapportée par le Client. Les prix indiqués sur le Bon de Commande sont entendus en euros, hors taxes, frais de port compris. La taxe sur la valeur ajoutée est calculée au taux en vigueur. Toute modification de ce taux avant paiement sera répercutée sur les loyers dus par le Client.

**6.2. Modalités de paiement.** Le prix des Produits doit être payé en euros à la livraison des Produits.

**6.3. Défaut de paiement.** Le Client s'engage à régler le prix des loyers aux échéances indiquées par AUTONOE. Le Client s'engage à régler le prix des Produits à réception de la facture. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit et sans mise en demeure, à l'application de pénalités de retard calculées sur la base d'un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal, sans que cette pénalité nuise à l'exigibilité des sommes dues en principal. En outre, tout retard de paiement aura pour conséquence la facturation au Client défaillant de frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues quels que soient les délais convenus, majorées d'une indemnité de 20 % du montant à titre de clause pénale, ainsi que la possibilité de résilier le contrat unilatéralement au tort du Client.

## ARTICLE 7. RECLAMATION – RETRACTATION – GARANTIE

Le présent article est applicable au Client professionnel concluant une vente hors établissement et bénéficiant de la protection visée à l'article L. 121-16-1 III du même code.

**7.1. Service clientèle.** Le service clientèle d'AUTONOE est accessible du lundi au vendredi entre 9h-12h et 14h-18h au numéro de téléphone non surtaxé suivant : 0134855669, ou par courrier électronique à : info@autonoe.fr. Dans ce dernier cas, AUTONOE s'engage à apporter une réponse dans les 30 jours ouvrés.

### 7.2. Droit de rétractation – Vente hors établissement

**7.2.1. Conditions d'exercice du droit de rétractation.** Conformément à la législation en vigueur en matière de vente hors établissement, le Client dispose d'un délai de quatorze jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour. Le délai mentionné à l'alinéa précédent court à compter soit du jour où le contrat à distance est conclu pour les contrats relatifs à la fourniture d'une prestation de service et/ou à la fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel, soit de la réception du bien par le Client ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens et les contrats de prestation de services incluant la livraison de biens.

Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce. Pour les contrats prévoyant la livraison régulière de biens pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier bien. Lorsque le délai de quatorze jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

La décision de rétractation devra être notifiée à AUTONOE aux coordonnées indiquées à l'article 1 des présentes conditions générales au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté. Le Client a, par exemple, la possibilité d'utiliser le formulaire-type fourni à la fin des présentes conditions générales. En tout état de cause, AUTONOE adressera au Client au plus tôt un accusé de réception de ladite rétractation par courrier électronique.

**7.2.2. Effets du droit de rétractation.** Le Client renvoie ou restitue les produits au professionnel ou à toute personne désignée par ce dernier, sans retard excessif et, au plus tard, dans les quatorze jours suivant la communication de sa décision de se rétracter.

Lorsque le droit de rétractation est exercé, le professionnel est tenu de rembourser le Client de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé. Le cas échéant, le professionnel peut

differer le remboursement jusqu'à récupération des Produits ou jusqu'à ce que le Client ait fourni une preuve de l'expédition des Produits, au plus tôt des deux événements. Au-delà, la somme due est, de plein droit, productive d'intérêts au taux légal en vigueur, tel que précisé à l'article L. 121-21-4 du Code de la consommation.

Le cas échéant, le professionnel effectue le remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la transaction initiale, sauf accord exprès du Client pour l'utilisation d'un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le Client. Cependant, le professionnel n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires si le Client a expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé. Les frais directs de renvoi du Produit sont à la charge du Client. Ces frais sont calculés en fonction du poids des produits (coût d'un transporteur ou d'un colisissimo suivi).

La responsabilité du Client n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du Produit résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce Produit. Les conditions, délais et modalités d'exercice du droit de rétractation sont exposés dans le formulaire-type fourni à la fin des présentes conditions générales.

### 7.2.3. Exclusions du droit de rétractation

Le droit de rétractation ne s'applique pas, notamment, aux contrats :

- de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du Client et renoncement exprès à son droit de rétractation ;

- de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du Client ou nettement personnalisés ;

- de fourniture de biens qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles ;

De même, le droit de rétractation n'est pas applicable aux contrats exécutés intégralement par les deux parties à la demande expresse du Client avant que ce dernier n'exerce son droit de rétractation. Lors de la validation de la commande d'une prestation, le renoncement du Client au droit de rétractation sera manifesté par le fait de cocher la case correspondant à la phrase suivante : « Je renonce expressément à mon droit de rétractation de 14 jours pour les prestations dont je bénéficierais avant l'écoulement de ce délai ». Le Client recevra alors une confirmation par email de son renoncement au droit de rétractation. Le Client qui a exercé son droit de rétractation d'un contrat de prestation de services dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse au professionnel un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter, ce montant étant proportionnel au prix total de la prestation convenu dans le contrat.

### 7.3. Garanties

#### 7.3.1. Garantie des vices et défauts apparents

Il appartient au Client de vérifier le bon état des Produits au moment de la livraison. Cette vérification doit notamment porter sur la qualité, les quantités et les références des Produits ainsi que leur conformité à la commande. Aucune réclamation ne sera prise en compte après un délai de trois jours à compter de la livraison. En tout état de cause, toute réclamation concernant les colis livrés ne sera prise en compte que si le Client ayant la qualité de commerçant a émis des réserves auprès du transporteur conformément aux articles L. 133-3 et suivants du Code de commerce.

#### 7.3.2. Garantie des vices et défauts cachés

**7.3.2.1. Garanties légales.** Les Clients disposent d'une garantie légale de délivrance conforme (article 1604 du Code civil), d'une garantie légale contre les vices cachés (articles 1641 et s. du Code civil) et d'une garantie de sécurité (articles 1386-1 et s. du Code civil).

**7.3.2.2. Retour.** Afin de mettre en œuvre la garantie, il appartient au Client de retourner le produit à l'adresse du siège d'AUTONOE, accompagné d'une lettre explicative en demandant soit la réparation, soit l'échange, soit le remboursement.

Les frais de retour du Produit demeurent à la charge du Client.

## ARTICLE 8. RESPONSABILITE D'AUTONOE

**8.1. Nature des prestations d'AUTONOE.** AUTONOE s'engage à apporter le soin et la diligence nécessaire à la fourniture de Produits de qualité conforme aux spécifications des présentes Conditions générales. AUTONOE ne répond que d'une obligation de moyen concernant les services objet des présentes.

### 9.2 Force Majeure – Faute du Client

AUTONOE n'engagera pas sa responsabilité en cas de force majeure ou de faute du Client, telles que définies au présent article :

**9.2.1. Force majeure.** Au sens des présentes Conditions Générales, sera considéré comme un cas de force majeure opposable au Client tout empêchement, limitation ou dérangement du fait d'incendie, d'épidémie, d'explosion, de tremblement de terre, d'effondrement des installations, d'inondation, de panne d'électricité, de guerre, d'embargo, de loi, d'injonction, de demande ou d'exigence de tout gouvernement, de réquisition, de grève, de boycott, ou autres circonstances hors du contrôle raisonnable d'AUTONOE. Dans de telles circonstances, AUTONOE sera dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, de cette limitation ou de ce dérangement.

**9.2.2. Faute du Client.** Au sens des présentes Conditions Générales, sera considéré comme une faute du Client opposable à ce dernier, toute mauvaise utilisation des Produits, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part ou de celle de ses préposés, non-respect des conseils donnés par AUTONOE. AUTONOE ne reprend pas la marchandise (paquet de protections, matériel médical...) en cas de décès du client ou si le client n'en a plus l'utilité. AUTONOE n'effectue pas non plus d'échange de marchandise (changement de taille ou échange de modèle...).

**9.3. Dommages-intérêts à la charge d'AUTONOE.** La responsabilité d'AUTONOE est limitée au préjudice direct, personnel et certain subi par le Client et lié à la défaillance en cause. AUTONOE ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages indirects tels que, notamment les préjudices commerciaux, les pertes de commandes, les atteintes à l'image de marque, les troubles commerciaux et les pertes de bénéfices ou de clients. De même et dans les mêmes limites, le montant des dommages et intérêts mis à la charge d'AUTONOE ne pourront en tout état de cause excéder le prix des Produits commandés.

## ARTICLE 9. CIRCULATION DU CONTRAT

**10.1. Cession de contrat.** Le Client ne peut pas transférer ses droits et obligations relatifs au présent contrat à un tiers, sauf accord préalable et écrit d'AUTONOE.

**10.2. Location-gérance.** Dans le cas où le Client donnerait son fonds en location-gérance, il s'engage à imposer à son gérant le respect des obligations relatives au présent contrat. Le Client demeurera cependant personnellement responsable et solidairement tenu de la bonne exécution de toutes les obligations découlant du contrat, quelles que soient les stipulations du contrat de location-gérance.

**10.3. Cession du fonds.** Dans le cas où le fonds de commerce ou le droit à l'occupation du point de vente du Client ferait l'objet d'une cession volontaire ou forcée, le Client s'engage à aviser AUTONOE de cette éventualité quinze jours au moins avant sa réalisation et, sauf dispense expresse d'AUTONOE, à imposer à son successeur l'exécution du contrat.

## ARTICLE 10. DISPOSITIONS GENERALES

**12.1. Loi applicable – Litige.** Les présentes Conditions Générales sont soumises à l'application du droit français. Tous litiges qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions Générales devront avant toute action judiciaire être soumis à l'appréciation d'AUTONOE en vue d'un règlement amiable. EN CAS DE LITIGE A L'OCCASION DES PRESENTES AVEC UN COMMERÇANT, LES TRIBUNAUX DU SIEGE SOCIAL D'AUTONOE SERONT SEULS COMPETENTS.

**12.2. Contestation.** Les contestations du Client relatives au présent contrat et à ses suites ne pourront être prises en compte après l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la survenance de l'événement contesté.

**12.3. Non-renoncement.** Le fait, pour AUTONOE, de ne pas se prévaloir à titre temporaire ou permanent d'une ou plusieurs clauses des présentes Conditions Générales n'emportera en aucun cas renoncement à s'en prévaloir.

**12.4. Divisibilité.** Si l'une des clauses des présentes Conditions Générales venait à être déclarée nulle par une décision de justice, cette nullité ne saurait emporter la nullité de l'ensemble des autres clauses, qui continueraient à produire leur effet.

## MODALITES D'ANNULATION DE LA COMMANDE EN CAS DE VENTE HORS ETABLISSEMENT AUPRES D'UN CLIENT

En cas de vente hors établissement, telle que définie par l'article L. 121-16 du Code de la consommation, dans les quatorze jours, jours fériés compris, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le Client a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Toute clause du contrat par laquelle le client abandonne son droit de renoncer à sa commande ou à son engagement d'achat est nulle et non avenue. Le présent article ne s'applique pas aux contrats conclus dans les conditions prévues à l'article L. 121-16-1. **Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-contre.**

## ANNULATION DE COMMANDE Code de la consommation art. L. 121-17

CONDITIONS : 1 - compléter et signer ce formulaire. 2 - l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception. 3 - utiliser l'adresse figurant à l'article 1. 4 - l'expédier au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant. Je soussigné, déclare annuler la commande ci-après :

- Nature de la marchandise ou du service commandé : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

- Date de la commande : \_\_\_\_\_ - Date de réception de la commande : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

- Nom du client : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

- Adresse du client : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature du client

\_\_\_\_\_